

Le gazoduc du Nord

→
gazoduc réfrigéré et enfoui qui doit être protégé contre le soulèvement du sol dû au gel.

La route de l'Alaska

A la suite des recommandations négatives du rapport Berger, Arctic Gas ayant retiré son projet et celui de



M. Thomas Berger, auteur du rapport sur le gazoduc de la vallée du Mackenzie.

la vallée du Mackenzie ayant été pratiquement abandonné, l'attention s'est reportée sur un autre projet, qui permettrait d'acheminer le gaz naturel de l'Alaska vers les marchés américains du sud en suivant le tracé de l'oléoduc construit par les Américains jusqu'à Fairbanks (Alaska), puis en traversant, au Canada, le sud du Yukon, la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'extrême sud-ouest de la Saskatchewan. Ce tracé a été proposé au Canada par le groupe Foothills (Yukon) et aux Etats-Unis par la société Alcan Pipeline. Dans le premier volume de son rapport, dont nous avons rendu compte, le juge Berger avait fait des réserves, mais il admettait que le projet ne présentait pas les inconvénients qui l'avaient conduit à repousser les autres tracés. L'acheminement du gaz canadien depuis le delta du Mackenzie n'étant plus assuré, puisque le nouveau tracé permettrait seulement de transporter le gaz américain de l'Alaska vers les marchés du sud, le groupe Foothills (Yukon) indiquait, en février dernier, la

possibilité de construire une bretelle qui suivrait, à partir de Dawson (Yukon) la route Dempster jusqu'au delta du Mackenzie.

Cette dernière proposition devait susciter les réserves de l'enquête Berger, en raison de la menace que la construction de la dérivation constituerait pour la harde de caribous de Porcupine, comme aussi les réserves de la commission présidée par M. Lysyk, de l'université de Colombie-Britannique, constituée par le gouvernement canadien en avril dernier pour évaluer l'impact socio-économique du projet. Celle-ci recommandait de retarder de cinq ans la construction de l'embranchement pour permettre un supplément d'études et de ne commencer la construction du gazoduc qu'en 1981 pour régler les revendications territoriales des Indiens. Elle souscrivait d'autre part à la proposition Berger de mettre en place un organisme unique de contrôle chargé de surveiller la construction de pipe-lines dans l'Arctique canadien sous tous ses aspects: sociaux, économiques, techniques, écologiques.

L'Office canadien de l'énergie, également consulté, faisait savoir qu'il était favorable au tracé du gazoduc le long de la route de l'Alaska, avec certains aménagements destinés notamment à faciliter la construction de la bretelle de raccordement du delta du Mackenzie. De son côté, le ministre canadien de l'énergie, des mines et des ressources insistait, au cours d'un débat à la Chambre des communes, sur la nécessité pour le Canada de se doter d'un approvisionnement à long terme en gaz naturel afin de réduire la dépendance du pays à l'égard du pétrole importé, déclarant que le Canada devrait obtenir un accès à ses gisements de l'Arctique avant 1985, ce qui traduisait le souci du gouvernement d'avoir accès au gaz du delta du Mackenzie à travers un projet destiné, dans l'immédiat, à satisfaire les seuls besoins américains.

Après trois semaines de conversations entre négociateurs canadiens et

américains, un accord a été conclu sur le projet, au mois de septembre dernier, étant entendu qu'il faut se garder de voir dans cet accord entre les deux pays l'amorce d'une politique "continentale" de l'énergie. Le Canada, qui a intérêt, à moyen terme, à une association, mais qui n'était pas demandeur, avait subordonné son accord à certaines conditions.

Les négociateurs canadiens n'ont pas obtenu que le tracé du gazoduc passe par Dawson (Yukon) pour faciliter la construction d'une dérivation



Harde de caribous dans le Nord.

vers le delta du Mackenzie, les Américains estimant que le détour aurait accru à l'excès la dépense, mais ces derniers ont accepté de financer un raccordement Dawson-Whitehorse (Territoires du nord-ouest) à condition que les frais de construction du gazoduc principal ne dépassent pas de plus de 35 p. 100 le devis initial de 10 milliards de dollars. Il reviendrait aux Canadiens de financer la construction d'un gazoduc entre Dawson et le delta du Mackenzie. Les Canadiens avaient également essayé d'obtenir, avant le début des travaux, le versement par les compagnies concernées (le projet relève entièrement de l'entreprise privée) de 200 millions de dollars de dédommagement aux populations du Yukon. Les Américains n'ont pas accepté cette proposition, qui a suscité aux Etats-Unis beaucoup de commentaires, mais il est prévu que le Yukon, territoire canadien, percevra une taxe foncière équivalant à quelque 30 millions de dollars par an, ce qui devrait procurer au territoire 1 milliard de dollars au cours de la durée d'utilisation du gazoduc.

La pose du premier conduit ne commencera qu'en 1981 pour permettre aux autorités canadiennes de régler les revendications territoriales des autochtones du Yukon avant l'ouverture des travaux. ■